

Réunion du 29 octobre 2015

COMPTE RENDU

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FALLERON (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard TENAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 octobre 2015

PRESENTS : MM TENAUD, GROSSIN, Mme VRIGNEAU, M. CHATELIER, Mmes CHAUVIN, HERBERT, MM ACHARD, ROUSSEAU, Mmes POUVREAU, BAUD, MM MICHENEAU, BETHUIS, Mmes GABORIT, RICORDEL, FOREST, BONNEAU.

EXCUSE : MM GIRARD, GELEBART.

Madame BONNEAU Myriam a été élue Secrétaire.

AVENANT AU MARCHE DE VOIRIE 2015

Le Conseil Municipal décide de reporter les travaux prévus sur la rue du Moulin sur le programme de voirie 2016 et de réaliser le revêtement sur la route du Bignon, ainsi que le curage de fossés, à concurrence du montant des travaux prévus sur la rue du Moulin.

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR MARCHE ACCUEIL DE LOISIRS

Le Conseil Municipal décide de créer un groupement de commandes avec la commune de FROIDFOND afin de lancer une consultation en vue de recruter un prestataire de services pour l'accueil périscolaire et de loisirs.

INSTAURATION DE LA TAXE SUR LES DECHETS RECEPTIONNES DANS UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX AU SITE DES LANDES FRANCHES POUR L'ANNEE 2016

Le Conseil Municipal décide de fixer la répartition du produit de la taxe sur les déchets réceptionnés dans une installation de stockage de déchets non dangereux pour l'année 2016, à hauteur de 50% pour la commune de Saint-Christophe du Ligneron et 50% pour la commune de Falleron.

ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2016

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la proposition d'évolution du montant de l'attribution de compensation qui s'élèverait à 237 596 € pour l'exercice 2016.

FONDS DE CONCOURS 2015

Le Conseil Municipal décide de solliciter la Communauté de Communes du Pays de Palluau pour le versement du fonds de concours 2015, d'un montant de 49 417 €, pour le financement des travaux de rénovation de la Salle Omnisports, dont le montant des travaux s'élève à 84 088 € HT, ainsi que la réfection des couvertures de la Mairie et de l'étage du Foyer Rural, dont les montants de travaux s'élèvent respectivement à 14 250 € HT et 10 105 € HT.

A FALLERON, le 31 octobre 2015
Le Maire,
Gérard TENAUD